



## Délibération N°53\_2023

Votée le 5 décembre 2023

**Objet : Étude de restauration de la continuité écologique et sécurisation du seuil de la petite eau de l'île de Chaillac**

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID : 087-200024743-20231205-D53\_2023-DE



L'An Deux Mil Vingt-Trois, le 5 décembre à 18h30, l'assemblée générale du **Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne**, dûment convoquée le 24 novembre 2023, s'est réunie en session ordinaire à la salle Vienne de Bosmie l'Aiguille, sous la Présidence de Monsieur Philippe BARRY.

**Présents** : Mrs. Jean-Luc CELERIER, Olivier CHATENET, Patrick CHAMBORD (x2), Jean-Pierre PATAUD, Jean-Christophe CARPE, Loïc GAYOT, Jean-Pierre GRANET, Pascal CLUZEAU, Philippe BARRY, Marc LIEBSCHUTZ, Patrice COTTAZ, Aurélien BRUNET, Francis PONTEGNIE (x2), Denis VARENNE, Pascal PAGNOU, *Antoine CORREIRA*, Mme Marie-Jeanne NICAUD

**Pouvoirs** : M. Eric LAVOREL à M. CELERIER, M. Claude CASSAT à M. BARRY, Mme Annie DARDILHAC à M. CLUZEAU

**Excusés** : Mrs SAUTOUR, SIMONNEAU, SAVY, DESROCHE, GRANET Thierry, BOUCHETEIL, THEYS, Mme JOUANNETAUD

**Secrétaire de séance** : M. Loïc GAYOT

Monsieur le Président expose qu'une brèche s'est créée dans le seuil qui alimente la roue à godets. Il est proposé d'intervenir, avec une notion d'urgence, sur la sécurisation du site et de lancer une étude qui permettra de réaliser des travaux de restauration de la continuité écologique. Le montant de la sécurisation et de l'étude est de 34.415 €, et il est proposé de demander un financement auprès de l'AELB et la Région Nouvelle Aquitaine.

**Vu** la Directive n°2000/60/CE dite Cadre sur l'Eau,

**Vu** la Loi n°2006-1772 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006,

**Vu** la Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite Grenelle 1),

**Vu** la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2),

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 211-7, 214-17 et suivants,

**Vu** le SDAGE Loire Bretagne [2022-2027] adopté le 3 mars 2022 notamment son orientation LB\_01,

**Vu** le SAGE Vienne révisé approuvé en mars 2013 notamment son orientation V\_E3,

**Vu** les orientations du 11<sup>ème</sup> programme de mesures de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

**Vu** la politique de l'Eau et des milieux aquatiques de la Région Nouvelle-Aquitaine,

**Vu** la délibération n°26/2022 en date du 4 juillet 2022 validant la programmation du CTMA « Vienne médiane et ses affluents »,

**Vu** le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques « Vienne médiane et ses affluents » [2023-2028] signé le 22 mai 2023,

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n°E875 du 1<sup>er</sup> août 2023 portant déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre des actions du contrat territorial du bassin versant de la Vienne médiane et de ses affluents [2023-2028],

**Vu** la délibération n°38/2021 du 25 novembre 2021 validant des arbres de décisions de la stratégie « continuité écologique » et « étangs » et des propositions de conventions « cadre »

**Vu** les statuts du SABV,

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré :**

**DECIDE**

### **Article un : Demande de subventions**

- D'approuver le plan de financement global prévisionnel proposé pour cette opération,
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer une consultation des partenaires financiers sur cette base et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'avancée de ce projet.

### **Article deux : Lancement de la commande publique**

- D'autoriser Monsieur le Président à initier le marché public de réalisation de l'opération ainsi que toutes les procédures administratives utiles et nécessaires à sa réalisation

Pour Extrait Conforme

Fait à Aix sur Vienne, le 5 décembre 2023

Secrétaire de séance : **Loïc GAYOT**

Le Président,

**Philippe BARRY**

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le



ID : 087-200024743-20231205-D53\_2023-DE

<p>Nombre de délégués : 35</p> <p>Présents : 18 Votants : 21 Pour : 21 Abstention :</p>	<p>Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :</p> <p>Publication ou Notification le :</p>
---	---

Contre :